



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°697) DE MISE A DISPOSITION, DES SALLES CHOPIN, DEBUSSY, LASKINE, LISZT, SCHUBERT, BEETHOVEN, LADRETTE, POLE DOCUMENTAIRE, MESSIAEN, ROPARTZ, LOUDIERES, BERLIOZ ET L'AUDITORIUM JEAN-PIERRE MIQUEL A L'ASSOCIATION « RML », A TITRE PAYANT

**DÉCISION N° DM-21-073
EN DATE DU 24 FEVRIER 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick VOISIN, adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association « Rencontres Musicales en Lorraine (RML) » représentée par son Directeur, Monsieur Hugues LECLERE, domiciliée 1^{er} place de la 9^E DIC–54000 Nancy, d'organiser une académie internationale (stages de musique), du 20 au 27 février 2021. Les salles seront utilisées, principalement, selon les horaires suivants : en salles Chopin, Debussy, Laskine, Liszt, Schubert et Beethoven de 9 h à 13 h, en salles Ladrette, Pôle documentaire, Messiaen, Ropartz, Loudières et Berlioz de 14 h à 19 h (18 h les samedis et le dimanche), dans l'Auditorium Jean-Pierre-Miquel, (25, 26 et 27 février) ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Rencontres Musicales en Lorraine (RML) » représentée par son Directeur, Monsieur Hugues LECLERE, domiciliée 1^{er} place de la 9^E DIC–54000 Nancy, – 54000 Nancy, une convention de location de salles, pour un montant de 767,00 € TTC (sept cent soixante-sept euros) pour les frais de location et un montant de 220,32 € TTC (deux cent vingt euros et trente-deux centimes) pour les frais de gardiennage, afin d'organiser une académie internationale (stages de musique), du 20 au 27 février 2021. Les salles seront utilisées, principalement, selon les horaires suivants : en salles Chopin, Debussy, Laskine, Liszt, Schubert et Beethoven de 9 h à 13 h, en salles Ladrette, Pôle documentaire, Messiaen, Ropartz, Loudières et Berlioz de 14 h à 19 h (18 h les samedis et le dimanche), dans l'Auditorium Jean-Pierre-Miquel, (25, 26 et 27 février) ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210224-lmc1H8156H1-AR
Date de réception en Préfecture : 24/02/2021
Date de Publication : 24/02/2021

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210224-lmc1H8156H1-AR
Date de réception en Préfecture : 24/02/2021
Date de Publication : 24/02/2021